

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2025

N°003

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITÉ DE CARCASSONNE (ACTION 17.3)			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt deux mai, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASCA, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

EXCUSES : M. BES donne pouvoir à Mme CHESA, M. AUDIER donne pouvoir à M. CAMBON, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENT : Mme KERRINCKX.

ABSENT EXCUSE : M. CHAMLAL.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La Commune de Carcassonne participe au Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne (OGS).

Le Syndicat Mixte a sollicité la Commune pour une participation au financement de l'action 17.3 « Services associés à la gestion des flux : enquête sur le stationnement et commodité – Préfiguration d'un observatoire de la fréquentation sur le Grand Site de France en projet Cité de Carcassonne ».

Le montant estimé de l'opération est de 60.000 € HT. Le plan de financement proposé prévoit une participation d'Atout France (30.000 €), du Syndicat Mixte (6.000 €), de la Commune (8.000 €), de la Communauté d'agglomération (8.000 €), et du Département (8.000 €).

Il est précisé que les crédits sont prévus au chapitre 65 du Budget Principal, article 6561, rubrique 312.

Le montant de la subvention ne pourra en aucun cas dépasser le montant de 8.000 € ; elle sera versée au prorata des dépenses sur production de décomptes visés par le Trésorier Principal.

Le délai de réalisation correspond à sa réalisation effective dans la limite du 31 décembre 2025.

Un acompte de 30% pourra être sollicité sur justificatif du commencement de l'action. Le solde du paiement ne pourra intervenir qu'au vu de la production des décomptes généraux définitifs ou d'un document équivalent.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur l'attribution d'une subvention de 8.000 € soit 13.33 % du montant HT au Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne pour l'action 17.3 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250522-24726-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2025
Publication : 03/06/2025